

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14.09.2007

DATE D’AFFICHAGE

28.09.2007

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 19

PRESENTS 11

VOTANTS 15

L’an deux mil sept

Le vingt et un septembre à vingt heures quarante, **Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JUBAULT, Maire,**

Etaient présents :

M. HUMBEY, Mme d’ARBAUMONT, M. DELAVEAU, Mme MONTAGNE, Adjoint, Mmes LEGER, ROBIN, LE NEZET, MM. CAZEAUX, TONNOIR, Mme VEY.

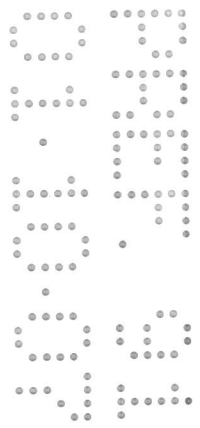
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. BASSIS qui donne pouvoir à M. HUMBEY
Mme GALAN qui donne pouvoir à Mme LEGER,
M. GALAN qui donne pouvoir à M. JUBAULT,
M. DARMON qui donne pouvoir à Mme MONTAGNE
Mmes HUMEAU, RAGAULT, MM. CAUTIN, SPECHT.

M. Guy DELAVEAU a été élu secrétaire.

Délibération N°1
Réforme des autorisations
D’urbanisme - Permis de
Démolir et déclaration
Préalable de clôture



Délibération N°1

Objet : Réforme des autorisations d'urbanisme – Permis de démolir et déclaration préalable de clôture

VU l'ordonnance N°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU la loi N°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU le décret N°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 421-12 et R 421.27,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **de soumettre les clôtures à déclaration préalable** sur la totalité du territoire de la commune
- **d'instituer le permis de démolir** pour les travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire de la commune

Ces dispositions sont applicables à la date d'entrée en vigueur des dispositions du décret N°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance N°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, soit le 1^{er} octobre 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

- de la transmission en Sous-Préfecture le 01.10.2007
- de l'affichage, de la publication : 28.09.2007
- de la notification le



Le Maire
J. Jubault
Jean-Marc JUBAULT

